REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

PORTE DU COL DU PETIT SAINT-BERNARD

N° 2026/009/009

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement
D'ALBERTVILLE
Commune de SEEZ (73)

L'an deux mille vingt-six, le 15 septembre, à 19h30,
Le Conseil Municipal de la commune de SEEZ, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel ARPIN, Maire, en session ordinaire, en salle du conseil municipal à la Savoyarde.
Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum est atteint.

Présents : Joël **ARPIN**, Lionel **ARPIN**, Pierre-Yves **ARPIN**, Joëlle **CAMPERS**, Christine **CLEMENT**, Jean-Marie **JACQUEMIN**, Fanny **JORCIN**, Mathieu **LECLERCQ**, Anne-Emmanuelle **LECLÈRE**, Christel **MAILHÉ**, Alain **MARGUERETTAZ**, Bruno **MERENDET**, Willy **PAILLEX**, Claire **VANMARCKE**.

Absents excusés : Romain **BOUVET**, Nadège **EMPEREUR**, Michèle **FERRARIS** (pouvoir à Jean-Marie **JACQUEMIN**), François **GAZAVE**, Coline **MARGUERETTAZ** (pouvoir à Alain **MARGUERETTAZ**)

Secrétaire de séance : Fanny **JORCIN**

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 14 - Votants : 16
Date de la convocation : le 9 septembre 2026
Date de publication : 18 septembre 2026 au 18 novembre 2026

****

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DU CAMPING MUNICIPAL « LE RECLUS » APPROBATION DES TARIFS 2026-2027

Un contrat de délégation de service public a été signé le 18 Mars 2024, avec Madame Mélanie BONATO, pour l'exploitation du camping « Le Reclus » sous la forme d'une concession pour une durée de 5 ans, du 18 Mai 2024 au 31 Mai 2029.

Au terme de l'article 17 du contrat de délégation de service public, il est indiqué : « La politique tarifaire des prestations proposées sera élaborée annuellement par le Délégataire et sera soumise chaque année au Conseil Municipal pour approbation.
Les projets de tarifs seront transmis par le Délégataire pour approbation par le Conseil Municipal au plus tard avant le 1er octobre de chaque année.
La politique tarifaire fera l'objet d'une approbation par le Conseil Municipal dans les deux mois qui suivent. Au-delà de ce délai et en l'absence de délibération du Conseil Municipal, les tarifs proposés seront considérés comme approuvés de manière tacite par la Commune. »

.../...

Accusé de réception en préfecture
073-217302850-20260915-2026-009-009-DE
Date de télétransmission : 18/09/2026
Date de réception préfecture : 18/09/2026

Les propositions tarifaires de l'exploitant du camping pour la saison 2026-2027 sont annexées ci-après.

Considérant les termes de l'exposé ci-dessus ;

Vu les propositions de tarifs du service public du camping municipal,

Après délibération, le conseil municipal :

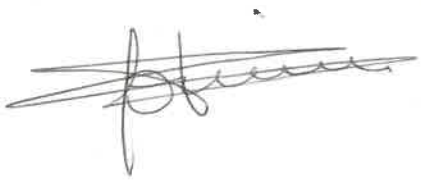
➔ **ACCEPTE** les propositions tarifaires de l'exploitant du camping pour la saison 2026-2027.

Adoption à l'unanimité.

Le Maire,
Lionel ARPIN



La secrétaire de séance,
Fanny JORCIN



Accusé de réception en préfecture
073-217302850-20260915-2026-009-009-DE
Date de télétransmission : 18/09/2026
Date de réception préfecture : 18/09/2026